

DEPARTEMENT Ardèche ARRONDISSEMENT Largentière CANTON Berg-Helvie	Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER
	PROCES VERBAL - COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 22 Février 2021
	L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux février , le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN LE CENTENIER étant assemblé en session Ordinaire, à la Halte Découverte, après convocation légale, sous la présidence de M Driss NAJI, Maire.
Présents : NAJI Driss, ARSAC Joël, BOYER Didier, CHENIVESSE Michel, COMBAZ Sabine, CROZIER Joël, DORTHE Michel, GAILLARD Jean-Pierre, GASCHET Patrick, GERBERON Olivier (arrivé à l'ordre du jour 2), LE DORÉ Bertrand, MOREL Julie, Excusés : BEQUE Christiane (pouvoir à Didier BOYER), BIDORET Léa (pouvoir à Driss NAJI), MAGNIN Mélanie, Absents :	
Secrétaire de séance :	Bertrand LE DORÉ
Mode de scrutin :	Ordinaire

1°) Validation du Procès-verbal du 21 Décembre 2020

Le Maire indique que le Procès-verbal a été envoyé par mail comme convenu. Le Maire demande s'il y a des remarques. Pas de remarques. Décision : Validation à l'unanimité.

2°) Point sur les différents dossiers en cours

CCAS : Distribution des colis à toutes les personnes seules ou en couple de plus de 65 ans en « remplacement » du repas des anciens qui ne peut avoir lieu compte tenu de la crise sanitaire. Un courrier a été adressé à chaque personne concernée, les colis sont à retirer en Mairie.

Plan communal de Sauvegarde : il a été retravaillé. Afin d'être le plus opérationnel en cas de problème, un courrier présentant la mise en place du PCS et un questionnaire a été distribué dans chaque maison. Il permettra de recenser des informations sur les personnes vulnérables, sans véhicule...L'annuaire opérationnel pourra ainsi être constitué.

Séisme : après validation de l'expertise et de l'assurance. Les travaux de réhabilitation de l'Eglise ont commencé février, puis l'entreprise interviendra à la Halte Découverte. Au niveau des logements de l'école, le devis de l'entreprise a été validé, les travaux devraient commencer fin mars. Selon l'assurance, il restera à la charge de la commune 12 720 €. Les dossiers de demandes d'aides au niveau de la Région et du Département ont été transmis.

Projet cantine : des réunions ont eu lieu avec l'architecte, la commission scolaire et les ATSEM afin de recenser les différents besoins et de faire les plans en conséquence. Une réunion est à prévoir avec les élus pour une présentation du projet par l'architecte.

Arrivée d'Olivier GERBERON

Aménagement d'un skatepark : une réunion a eu lieu avec des jeunes du village afin de leur présenter le projet. Le montant s'élève à 39000 €HT Les travaux devraient avoir lieu courant mars.

STEP : la coupe des roseaux a été faite par l'entreprise DUROCH

Ecole : Une personne a été recrutée sur un contrat de 24 heures en contrat aidé à hauteur de 80%. Ses missions sont : Service cantine, ménage des bâtiments communaux, possibilité de venir en appui (aide aux devoirs) pendant la garderie du soir (lundi et jeudi). Son contrat démarre le 22/02/2021, elle sera en doublon deux jours avec robin OZIL.

Création de la Commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales (arrêté préfectoral du 09 février 2021) : Elus en charge de la commission : Michel DORTHE ; Délégué de l'Administration : Titulaire : Stéphane DEJOUX ; Suppléant : Dimitri ARSAC ; Délégué du Tribunal Judiciaire Titulaire (TGI) : Titulaire : Alain GAILLARD ; Suppléant : Stéphane CHABERT

L'Insee va procéder à une enquête statistique sur l'emploi, le chômage et l'inactivité sur le village. Un enquêteur INSEE (avec une carte professionnelle) va chez les personnes. La participation à l'enquête est obligatoire. Des périodes d'enquêtes (trimestres) seront définies ultérieurement

Le repas annuel agent/élus n'aura pas lieu (crise sanitaire). Des cartes cadeaux d'une valeur de 50 € vont être distribuées aux agents présents sur la commune. Ils ont choisi entre la FNAC et INTERSPORT

Deux problèmes importants sont à signaler au niveau de la rivière La Claduègne :

- Au niveau du bouldrome, la falaise est en train de s'affaïsser
- Au niveau du Viaduc, au niveau du camping, un mur en pierre situé sur une parcelle du SEBA est en train de s'effondrer. Un courrier va être adressé au propriétaire ainsi qu'à la CDC Berg et Coiron et un bureau d'études EPTB, car cela représente un danger pour les riverains

Un mail va être transmis aux élus pour organiser une visite du château

Présence du Président du Département le jeudi 25 février sur la commune avec visite des entreprises ROTOMOD et SAINT JEAN MECANIQUE et de la Maison de l'Eau. Le Maire et les deux Adjointes seront présents ; possibilité de deux conseillers supplémentaires.

Association Bugnes et Fêtes : Le Maire indique qu'une demande de subvention exceptionnelle a été adressée à la Mairie pour financer la location de leur local de stockage. Cette question sera traitée lors d'un prochain Conseil

3°) Communauté de communes Berg et Coiron : Désignation des membres de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Par mail du 23 décembre 2020, la CDC nous a transmis la délibération fixant le nombre de membres de la CLECT. Ces commissaires doivent être des conseillers municipaux

Les fonctions de la CLECT : Evaluer le montant des charges des compétences transférées par les communes à l'EPCI, afin de permettre le calcul de l'attribution de compensation (AC) pour chaque commune (soit AC positive revenant à la commune, soit AC négative due par la commune).

Chaque commune membre doit y disposer d'au moins un représentant. La CLECT peut faire appel à des experts pour l'exercice de sa mission. Toutes les communes à FPU (fiscalité professionnelle unique depuis 2016) participent aux délibérations de la CLECT, qu'elles soient concernées ou non concernées par le transfert de charges évalué. La CLECT élit son Président et un vice-président parmi ses membres. Elle rend ses conclusions lors de chaque transfert de charges ultérieur et les fait adopter par les conseils municipaux à la majorité qualifiée requises pour la création de l'EPCI.

Suite au « départ » de Lavilledieu, il est nécessaire de délibérer pour fixer la nouvelle composition de la CLECT. Pour la commune, seule la ZA de Sausses avait été transférée en 2004. Il est nécessaire de désigner 1 membre titulaire et 1 membre suppléant pour la commune. Le Maire propose Driss NAJI, titulaire et Joël ARSAC, suppléant. Décision : accord à l'unanimité

4°) SDE 07 : Adhésion au Groupement d'Achat d'Energie : Décision à prendre

Actuellement seul le Point de Livraison de la Halte est en convention avec le SDE 07 Le Maire indique que les autres PDL peuvent être rattachés. Le SDE 07 va lancer une nouvelle consultation prochainement. Le Maire présente le projet de convention et propose d'adhérer au Groupement d'Achat d'Energie. Décision : Accord à l'unanimité

5°) Ecole : Inscriptions des enfants hors commune : Décision à prendre

Le Maire présente l'effectif actuel de 88 enfants répartis sur 4 classes, dont : Villeneuve de Berg : 3 ; Mirabel : 14 ; Saint Gineys : 1

Le Maire présente les effectifs connus pour les années futures, ce qui montre une baisse des effectifs Actuellement, pour toute demande d'inscription d'un enfant hors commune qui n'a pas de fratrie, un courrier est demandé aux familles hors commune. Une réponse leur est adressée rapidement

Le Maire propose de maintenir la procédure en vigueur afin de permettre au secrétariat de répondre aux questions des nouveaux parents

Décision : Accord à l'unanimité.

7°) Choix de l'entreprise pour les travaux d'aménagement des places situées Impasse du Puits

Olivier GERBERON indique ne pas participer aux débats et ni délibérer sur cet ordre du jour.

Le Maire présente le projet d'aménagement et la nécessité d'optimiser ces places compte tenu des besoins de la commune. Il indique que des réunions ont eu lieu avec un Agent du Département des Services des Routes dans le cadre de l'Assistance Technique aux Collectivités (ATC) afin de prévoir l'aménagement des places situées Impasse du Puits. Il liste les différents travaux tels que l'éclairage, la reprise du réseau pluvial, végétalisation, passage piéton, goudron... Le montant estimé est de 73 955 € HT, soit 88 746 € TTC.

Il informe que les trois entreprises ont été consultées et propose donc de retenir l'entreprise la mieux «disante», soit l'entreprise SATP (Aubenas) pour un montant de 69 577.60 € HT. Les travaux devraient être réalisés courant mars.

Il précise que l'ouverture des plis s'est faite en présence des adjoints et de l'Agent du Département du Services des Routes dans le cadre de l'ATC. Ce dernier a indiqué que l'offre de l'entreprise SATP, après vérification, était conforme.

Décision : Validation à l'unanimité

Le Maire indique qu'un devis de végétalisation de divers espaces sur la commune a été fait par l'entreprise JOURRET pour un montant de 11 000 € HT

Pour les trois ordres du jour suivants : Le Maire distribue les documents correspondants aux Comptes Administratifs 2020 (Commune, Assainissement, Auberge). Ils reprennent le voté (DM incluses, le réalisé et les Restes à Réaliser). Il précise que tous les documents sont en conformité avec le Compte de Gestion et ont été validés par la Comptable Public et par la Commission Budget.

Le Maire propose de présenter les trois comptes administratifs et affectations de résultats, puis de sortir de la salle (ne prenant pas part aux votes) et de laisser donc la présidence à Joël ARSAC. Décision : Accord à l'unanimité.

Le Maire rappelle les grandes orientations des différents budgets votés :

- *Maîtrise des dépenses de fonctionnement sans remettre en cause les services de la commune*
- *Poursuite du désendettement de la commune (pas d'emprunt depuis 2014),*
- *Dégager une capacité importante d'autofinancement pour mener à bien les projets.*

Le Maire indique que grâce à la gestion rigoureuse et efficace depuis plusieurs années, la Commune peut continuer à dégager une capacité importante d'investissement, et donc réaliser les différents projets sans nouvel emprunt.

En continuant de mener une recherche constante de baisse des dépenses et d'optimisation des recettes, les différents comptes administratifs 2020 présentés confirment une gestion saine et rigoureuse.

6°) Budget Commune : Compte Administratif 2020 et affectation de résultats

Fonctionnement :

- Total dépenses : 460 303.58 €
- Total recettes : 854582.28 € (dont 197968.15 € de résultats reportés)
- Résultat de clôture excédentaire : 394 278.70 €

Investissement :

- Total dépenses : 329 024.95 €
- Total recettes : 487 651.38 € (dont 68 901.07 € de résultats reportés)
- Résultat de clôture excédentaire : 158 626.43 €
- Reste à réaliser dépenses : 799 230.00 €
- Reste à réaliser recettes : 358 594.00 €
- Besoin de financement RAR : 440 636.00 €
- Besoin total de financement investissement : 282 009.57 €

Le Maire présente l'affectation de résultats : Considérant l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent, 282 009.57 € sera reporté à l'article 1068 (investissement recettes) afin de combler le besoin de financement, le solde soit 112 269.13 € sera affecté au 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après discussion, le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question. Il quitte la salle du Conseil. Joël ARSAC propose de valider le Compte Administratif Commune 2020 : Accord à l'unanimité. Il propose ensuite de voter l'affectation de résultats : Accord à l'unanimité.

7°) Budget Assainissement : Compte Administratif 2020 et affectation de résultats

- Total dépenses : 55 143.50 €
- Total recettes : 84 461.29 € (dont 15 861.65 € de résultats reportés)
- Résultat de clôture excédentaire : 29 317.79 €

Investissement :

- Total dépenses : 60 431.67 €
- Total recettes : 100 038.42 € (dont 66 554.02 € de résultats reportés)
- Résultat de clôture excédentaire : 39 606.75 €
- Reste à réaliser dépenses : 81 627.00 €
- Reste à réaliser recettes : 43 651.00 €
- Besoin de financement RAR : 37 976.00 €

- Excédent total de financement investissement : 29 317.79 €

Le Maire présente l'affectation de résultats : Considérant l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent, 29 317.79 € sera affecté au 002 (excédent de fonctionnement reporté). Après discussion, le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question. Il quitte la salle du Conseil. Joël ARSAC propose de valider le Compte Administratif Assainissement 2020 : Accord à l'unanimité. Il propose ensuite de voter l'affectation de résultats : Accord à l'unanimité.

8°) Budget Auberge : Compte Administratif 2020 et affectation de résultats

- Total dépenses : 5 392.13 €

- Total recettes : 17 880.26 € (dont 7 399.26 € de résultats reportés)

- Résultat de clôture excédentaire : 12 488.13 €

Investissement :

- Total dépenses : 28 231.50 €

- Total recettes : 32 270.00 € (dont 30 270.00 € de résultats reportés)

- Résultat de clôture excédentaire : 4 038.50 €

- Reste à réaliser dépenses : 5 680.00 €

- Besoin de financement RAR : 5 680.00 €

- Besoin total de financement investissement : 1 641.50 €

Le Maire présente l'affectation de résultats : Considérant l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice précédent, 1 641.50 € sera reporté à l'article 1068 (investissement recettes) afin de combler le besoin de financement, le solde soit 10 846.63 € sera affecté au 002 (excédent de fonctionnement reporté).

Après discussion, le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question. Il quitte la salle du Conseil. Joël ARSAC propose de valider le Compte Administratif Auberge 2020 : Accord à l'unanimité. Il propose ensuite de voter l'affectation de résultats : Accord à l'unanimité.

9°) Etat de l'actif du budget assainissement : Durée d'amortissement du véhicule à définir

Le Maire informe que par délibération du 19 décembre 2007, le Conseil Municipal avait fixé les cadences d'amortissement pour l'état de l'actif du budget assainissement. Il précise que la cadence d'amortissement pour l'acquisition de véhicule n'était pas définie. Compte tenu de l'acquisition du camion sur ce budget, il est nécessaire de fixer la cadence d'amortissement. Après renseignement, le Maire indique que la durée d'amortissement pour les camions et véhicules industriels est de 4 à 8 ans. Après discussion, le Maire propose de fixer la durée d'amortissement à 8 ans. Décision : accord à l'unanimité.

10°) Adressage : choix de l'entreprise et du matériel

Le Maire laisse la parole à Joël ARSAC qui explique que le dossier a bien avancé et que des devis ont été faits auprès de trois entreprises pour les plaques et la signalétique à mettre en place. L'entreprise FOMBON d'Aubenas est la mieux disante. Il présente le premier travail mené en présence de Michel DORTHE, Michel CHENIVASSE, Joël CROZIER, et Christiane BEQUE. Au vu des différentes discussions, une nouvelle réunion sera faite afin de finaliser la partie signalétique

11°) Divers

Le Maire informe que les entretiens professionnels se dérouleront début mars pour tous les agents titulaires

Le Maire présente les premières esquisses de la cantine scolaire : un espace de 150 m² environ pouvant accueillir 60 enfants. Il propose au Conseiller de lui faire parvenir leurs remarques

Olivier GERBERON fait part de la vitesse excessive de certaines personnes pour accéder au Lotissement Le Clos de Guérin

Sabine COMBAZ demande aux élus s'ils ont des thématiques pour le prochain Journal communal qui devrait être fait pour fin mai

La séance est levée à 23h00

Fait à Saint Jean le Centenier, le 09 Mars 2021.

Driss NAJI,
Maire de Saint Jean le Centenier.